

REPUBLIC FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyril PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY
Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER

Oui avaient donné pouvoir à : //

2025-24-DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE L'ABORETUM DE MORHANGE

M. le Maire expose au conseil municipal, la demande de subvention du collège l'Arborétum de Morhange qui concerne un projet culturel et pluridisciplinaire pour les élèves de 3^{ème}, de SEGPA et d'ULIS.

M. le Maire propose au conseil municipal d'allouer une somme de 200.00€ pour ce projet culturel et multidisciplinaire au collège l'Arborétum de Morhange.

Après avoir délibéré le conseil, accepte de verser une subvention de 200.00€ au collège l'Arboréum de Morhange.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



REPUBLIC FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY
Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER
Qui avaient donné pouvoir à : //

2025-25 : Encaissement d'un chèque

Le conseil municipal accepte le chèque d'Agrimetha d'un montant de 5000.00€ relatif aux dommages sur les arbres de la forêt communale.

Pour : 13 Contre 0 Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKEY Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER
Qui avaient donné pouvoir à : //

2025-26 Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie- Rapport D'activités 2024

M. le Maire informe que la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du code Générales collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Il est rappelé par le Maire que lors de cette présentation le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal., soit à la demande du Président. Il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non d'une obligation.

Le conseil municipal, a pris connaissance du rapport d'activités 2024 de la communauté d'agglomération Saint Avold Synergie (CASAS) et en prend acte.

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20251121-DCM262025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKEY Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2025-27 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DES EAUX DE RODALBE ET ENVIRONS

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune géré par le **Syndicat des Eaux de Rodalbe et Environs** pour l'année 2024.

Après en avoir pris connaissance et fait lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Approuve à l'unanimité le rapport sur la gestion de la distribution de l'eau potable par le Syndicat des Eaux de Rodalbe pour l'année 2024

Le Maire, Laurent MENIERE



REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER
Qui avaient donné pouvoir à : //

2025-28 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

L'arrêté préfectoral n° DCL/1-014 du 14 avril 2023 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie dite CASAS.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, séance du 30 septembre 2025, point n°6, adoptant à l'unanimité l'ajout de la compétence optionnelle suivante :

- Autorité organisatrice de la Petite Enfance
- Relais Petite Enfance à Saint-Avold ;
- Services aux familles en matière de mode d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ;
- Développement et Soutien des modes d'accueil aux jeunes enfants.

Considérant que la modification des statuts de la CASAS est soumise à la délibération des Conseils Municipaux des communes membres de ladite intercommunalité.

En vertu de ce qui précède, M. le Maire de la Commune de Racrange invite son Conseil Municipal à délibérer et approuver le projet de modification des statuts, ci-annexé, qui porte ajout de la compétence optionnelle suivante :

- Autorité organisatrice de la Petite Enfance :
 - Relais Petite Enfance à Saint-Avold ;
 - Services aux familles en matière de mode d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ;
 - Développement et Soutien des modes d'accueil aux jeunes enfants.

Le conseil, après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la CASAS comme ci-dessus exposé.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20251121-DCM282025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 21 novembre 2025**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 21 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/11/2025

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Nicolas KARST, Anna CARUSO , Cyrille PERNET , Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Chantal VEBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKEY Valérie GOTTE, Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Absents excusés : Jean Marie GUERBER

Qui avaient donné pouvoir à : //

2025-29 : Mandatement de la société VILLYZ, prestataire de services de financement participatif, pour collecter des fonds au moyen de sa plateforme dans le cadre de l'emprunt citoyen pour le projet Place de fontaine

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la société VILLYZ qui met en relation les collectivités et les citoyens désirant participer à au financement d'un projet communal. VILLYZ est une plateforme prestataire de services de financement participatif agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'immatriculation FP-20221.

Dans le cadre du projet **Place de la fontaine**, la collectivité souhaite engager un financement permettant de couvrir une partie du coût total du projet 250 000 Hors taxe. Afin d'impliquer les citoyens du territoire et plus largement de valoriser le projet et l'action de la collectivité, il est proposé au Conseil de recourir à l'emprunt citoyen par prêt sur la plateforme VILLYZ.

Ce prêt amortissable annuellement serait contracté pour une durée et un taux d'intérêt à fixer par la Collectivité en fonction du moment de l'emprunt citoyen, aurait pour objectif un montant de financement 200 000.00€ et un maximum de 250 000.00€.

En contrepartie de sa prestation de financement participatif, la société VILLYZ perçoit une rémunération de 6000.00€

En préalable à la mise en place de cette levée de fonds, et en application des articles L. 1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'avis du Comptable Public a été demandé et son accord devra être obtenu sur présentation de la convention de mandat définissant la relation entre la collectivité et la société VILLYZ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Avalise la proposition ci-dessus ;
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat dès que celle-ci se sera vue apposer un avis conforme par le Comptable Public, ainsi que pour toute nécessité concernant le dossier.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20251121-DCM292025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025